

Huit exploitations viticoles du Beaujolais y adhèrent

Florence Subrin a adhéré parmi les premiers, et témoigne aujourd'hui pour le Crêt de Bine, à Sarcey.

« Pour le domaine, nous proposons 2 cuvées (2019 et 2012) labellisées « méthode nature ».

Nous avons de suite été séduits par l'aspect commercial de la démarche : ce label nous permet de distinguer nos manières de faire nos vins. Nous avons apprécié le cahier des charges, et étions déjà fervents défenseurs des vendanges manuelles. » Sur le millésime 2022, la vigneronne n'est pas certaine de pouvoir afficher le label, ses vins ne remplissant pas à 100 % les exigences de la charte. « Mais ce n'est pas grave, nous continuerons d'adhérer car chaque année est différente ! »



Florence et Geoffroy poursuivent le travail de leurs parents et grands-parents tout en continuant à rechercher les meilleures expressions de leur terroir à travers leurs vins. Photo fournie Domaine du Crêt de Bine